

**Procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire
Jeudi 17 novembre 2022
CHEPY**

Le 17 novembre 2022 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Chepy, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 novembre 2022.

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Stéphane CHARNOTET, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Ludovic JACOB, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGEART, Julien MAS, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Gilles NOIZET, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Alexandre BREMONT par Raphaël LEONE (pouvoir), Carole CHOSROES par Milène ADNET (pouvoir), William MATHIEU par André MELLIER (pouvoir), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), Alain SIMONET par Michel ADNET (pouvoir), Murielle STEPHAN par Marc DEFORGE (pouvoir).

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Didier APPERT (excusé), Anne BRAZE, Hubert FERRAND, Michel JACQUET, Maxime JOLY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

En préambule, le Président reprend la liste des élus excusés pour cette séance du Conseil Communautaire. Le conseil nomme Alexandre BODIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 20 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION

Intervention concernant le vote du PADD dans les conseils municipaux

Le 1er Vice-Président présente la suite des travaux et les difficultés rencontrées au cours du dernier mois. Point sur les cartographies. Le vote du PADD doit être reculé d'un mois, mois de janvier en prévision. Présentation du PADD en conférence des Maires. Suite des indications à venir dans les prochaines semaines.

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires

M. René SCHULLER, Vice-Président aux finances, présente le contexte international et national, qui influencent ce débat des orientations budgétaires :

- Augmentation du prix des énergies (électricité, gaz ...)
- Augmentation des salaires, due à la hausse du point d'indice
- Augmentation des prix de la restauration scolaire, hausse non répercutée cette année.

Augmentation des recettes prévue avec l'implantation d'éoliennes.

Budget 2022 déficitaire.

Retravailler la mise en concurrence des fournisseurs (produits d'entretiens, fournitures scolaires...)

Perspectives 2023

- Fonds de roulement de 3 millions d'euros
- Recettes envisagées : compensation CVAE de 200 000 euros, des dépenses en moins sur la zone des Ouches
- Dépenses prises en compte : hausse des salaires (inflation), hausse du coût des énergies, hausse du prix de la cantine, contributions (SDIS, divers syndicats), PLUI de Pogny et de Chepy (37 000 euros), étude paysagère PLUI (100 000 euros)
- Projets : Rénovation de l'école de Courtisols (5,2 millions d'euros), rénovation de l'école de Vitry-la-Ville (5,1 millions d'euros), un siège à Vésigneul ou Omev, rénovation des gymnases de Courtisols et Nuisement (chauffage, isolation)

Fiscalité : maintien des taux actuels.

Débat sur une possible future hausse du prix de l'eau.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Présentation du remplaçant de M. KASZTELAN : Ludovic JOUNIAUX

Décision modificative sur le chapitre 012 et changement d'affectation

Modification de 77 000 euros sur le chapitre 012, et changement d'affectation au budget principal.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

Passage en M57

Présentation du passage de la M14 à la M57, pour la simplification des budgets.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

Taxe d'aménagement intercommunale

Il est proposé d'instaurer une taxe d'aménagement à hauteur de 1% de la taxe d'aménagement perçue par les communes.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

Clôture de la régie d'animation

La régie d'animation n'est plus utilisée, il est demandé de la clôturer.

Vote favorable du conseil communautaire : à l'unanimité

Créances éteintes sur budget principal

Admission en créances éteintes sur le budget principal : 55,48 euros.

Vote favorable du conseil communautaire : à l'unanimité

Créances éteintes sur budget SPANC

Admission en créances éteintes sur le budget SPANC : 71,50 euros.

Vote favorable du conseil communautaire : à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Augmentation du temps de travail d'un agent

Suite à l'évolution du poste, il est demandé de pouvoir modifier le temps de travail d'un emploi à temps non complet (moins de 10%)

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Convention VEOLIA (entretien STEP Mairy-sur-Marne)

Présentation de M. Noël VOISIN Dit LACROIX, Vice-Président à l'Environnement, de la convention avec VEOLIA. Cette convention prévoit la mise en place de l'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration de Mairy-sur-Marne.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité.

ANIMATION

Bibliothèque (règlement, convention)

Présentation du travail de la commission Action sociale : règlement et convention pour l'ouverture de la bibliothèque intercommunale.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité.

Tarifs du séjour Hiver

Présentation du séjour par Mme Manon DELABRUYERE, chef du service Scolaire, périscolaire et animation.

Voyage prévu à Villars en Haute-Savoie, du 12 au 17 février, avec différentes activités (ski, rando, initiation igloo, visite d'une ferme). Le coût total du séjour est de 16684 euros, dont 4000 euros de transport. Le séjour est ouvert à 30 jeunes, de 11 à 17 ans.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

Cadeau de fin d'année aux enfants des agents

Il est proposé un chèque cadeau de 30 euros pour les enfants de moins de 11 ans, une carte cadeau de 30 euros pour les enfants entre 11 et 18 ans. Cela concerne 46 enfants.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Convention AGEDI

Le Directeur Général des Services prévoit le changement d'outil métier pour l'ensemble de l'administration de la Communauté de communes, en souscrivant à une convention avec AGEDI. Il est proposé de désigner M. René SCHULLER comme représentant de la CCMC.

Vote du conseil communautaire : unanimité

Motion AMF sur les finances locales

Le Président reprend les points de la motion proposée par l'AMF.

Vote du conseil communautaire : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Information Vœux CCMC

Le Président informe le conseil du choix de la date des vœux : **13 janvier 2023 à 18h00**. André MELLIER propose la salle des Fêtes de Vitry-la-Ville (à confirmer quant à la disponibilité).

Maison de santé

M. MELLIER indique qu'il manque un médecin.

Visite château OMEY

M. Eric VETU propose de mettre en place une visite du château d'OMYA, le samedi 3 décembre.

La séance est levée à 22h40